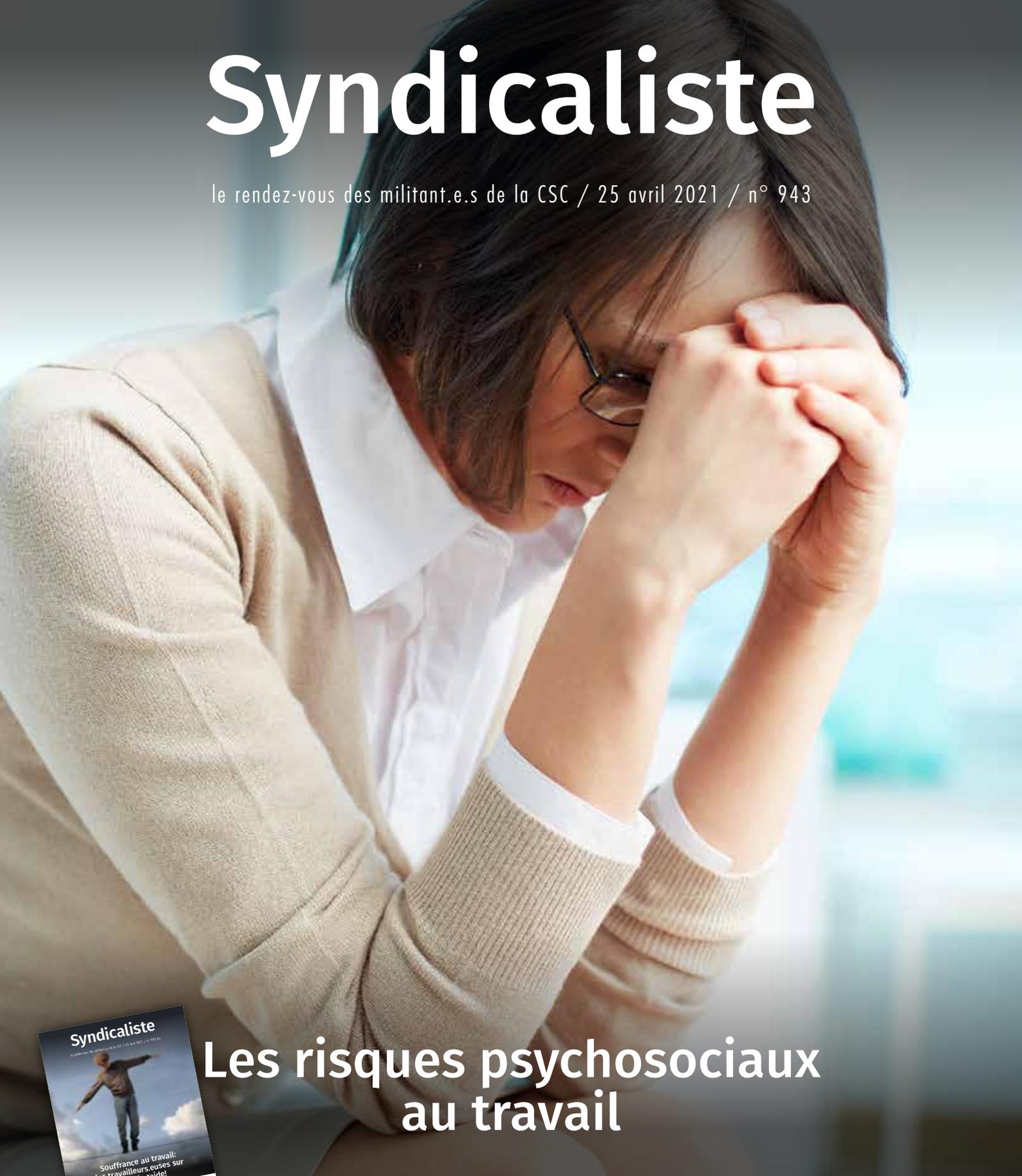


Syndicaliste

le rendez-vous des militant.e.s de la CSC / 25 avril 2021 / n° 943



Les risques psychosociaux au travail

Dossier détachable
Souffrance au travail:
les travailleuses
sur la corde raide!

6-9
Allocations sociales
Liaison au bien-être
2021-2022:
enfin de la clarté!

12
L’Affaire climat
Un procès contre
l’État belge



Sommaire

- EN ACTION**
- 2 **Myanmar**: soutien aux travailleurs en lutte
- 3 Le secteur de l'enfance aux abois
- VICTOIRE SYNDICALE**
- 4 **Milmort**: l'entreprise TAC est sauvée!
- DROIT DU TRAVAIL**
- 5 Du temps pour ce qui compte vraiment
- NOUVELLES**
- 6-9 **Liaison au bien-être 2021-2022**: enfin de la clarté!
- 10 **AIP 2021-2022**: dernière chance
- MESURES CORONA**
- 11 Virus versus vaccination
- CLIMAT**
- 12 **L'Affaire climat**: un procès contre l'État belge
- 13 **Cent propositions** pour un Green New Deal belge
- 14 **Samuel Lippolis**: «Avec le Covid, des consciences se sont éveillées chez les jeunes»
- MOBILITÉ**
- 15 **La sécurité des cyclistes**, c'est aussi l'affaire des délégués!
- AFFICHE**
- 16 **Congé de vaccination**: un droit



Action symbolique le 1^{er} avril devant l'ambassade du Myanmar à Bruxelles.

Myanmar: soutien aux travailleurs en lutte

Le 1^{er} avril 2021, deux mois après le début du coup d'État militaire au Myanmar, Achact et les trois syndicats ont organisé un rassemblement symbolique en soutien à la lutte populaire pro-démocratie au Myanmar.

Depuis le début du coup d'État du 1^{er} février 2021, des milliers de personnes se mobilisent et manifestent quotidiennement pour faire valoir leur droit à la démocratie. Les mouvements de travailleurs, parmi lesquelles les travailleuses des usines de confection de vêtements, sont au cœur de cette résistance et font face à une répression grandissante et d'une brutalité sans nom.

Selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques, plus de 700 personnes ont été tuées par les forces de sécurité depuis que les militaires du Myanmar ont pris le pouvoir et arrêté la présidente du pays, Aung San Suu Kyi.

Le secteur de l'habillement s'est installé progressivement au Myanmar au cours des 10 dernières années et représente aujourd'hui près de 600.000 travailleuses et travailleurs. Aujourd'hui, certains ont dû cesser leur activité brutalement sans recevoir leurs salaires ou leurs indemnités de licenciement et fuient vers leurs régions d'origine. Pour celles et ceux qui restent en poste, les conditions de travail sont extrêmement difficiles. Les usines font l'objet de raids militaires ou policiers. Les zones industrielles sont attaquées. Les travailleurs sont harcelés ou dénoncés s'ils s'absentent pour manifester ou tentent de s'organiser.

Les organisations syndicales ou de défense des droits des travailleurs, certains membres de notre réseau international, la Clean Clothes Campaign ont été décrétées illégales par la junte militaire et font l'objet d'une pression énorme au point où leurs représentants sont contraints de se cacher.

Les marques et enseignes de l'habillement qui s'approvisionnent au Myanmar, y compris celles qui ont annoncé la suspension de nouvelles commandes telles que H&M, Benetton ou C&A, sont appelées à garantir la protection des travailleurs des usines en question et s'assurer que leurs salaires et éventuelles indemnités de licenciement soient versés. Les entreprises doivent publiquement condamner le coup d'État et ne pas fuir leurs responsabilités à l'égard de celles et ceux qui, hier encore, produisaient leurs vêtements. Les suspensions de commandes doivent être temporaires.

Nous, Achact, la Schone Kleren Campagne, les syndicats témoignons tout notre soutien aux personnes mobilisées et dénonçons ce coup d'État.

| Achact |

[#WhatIsHappeningInMyanmar](#)

colophon

Photo de couverture: Shutterstock

Rédaction: BP 10 - 1031 Bruxelles

Secrétariat de rédaction:

Donatienne Coppieiers - **Tél.:** 02.244.32.83

Courriel: dcoppieiers@csc.be

Site Internet: www.lacsc.be

Éditrice responsable: Dominique Leyon

Traduction: Ilse Cambier, Mylène Demeure, Pascal Drèze, Anne Scieur, Isabelle Tuteleers, Hilde van Lancker.

Lay-out: Gevaert Graphics

Imprimerie: 't Hooft

Le secteur de l'enfance aux abois

C'est inhabituel, mais nécessité fait loi! Les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales du secteur de l'enfance se sont unies le 1^{er} avril afin de tirer ensemble la sonnette d'alarme. Impactée de plein fouet par les conséquences de la crise sanitaire, le secteur de l'enfance risque, plus que jamais, de connaître une crise majeure dans les prochaines années faute de voir les promesses tenues. Il s'est fait entendre lors d'une journée d'actions et lors d'une conférence de presse qui a réuni les trois syndicats (CSC, FGTB et CGSLB) et deux fédérations patronales, File, la Fédération des initiatives locales pour l'enfance et Unessa, la Fédération de l'accueil, de l'accompagnement, de l'aide et des soins aux personnes.

Le ras le bol du secteur de l'enfance est général! Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur ce secteur ne sont plus à démontrer. Outre l'impact financier laissant beaucoup de structures en situation précaire, s'ajoutent l'épuisement et le ras-le-bol du personnel, en première ligne depuis le début de la crise. Il se retrouve pris entre le marteau et l'enclume, entre des autorités de tutelle trop peu réactives et des familles en plein désarroi, tout en accomplissant au mieux leurs rôles et missions. De nouvelles mesures de soutien ont été promises il y a peu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contrat de gestion non concerté

Mais aujourd'hui, d'autres mauvaises nouvelles s'accumulent. Le nouveau contrat de gestion ONE 2021-2025, actuellement sur la table du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'a fait l'objet d'aucune concertation et n'a toujours pas été communiqué officiellement au secteur. Or, d'après les informations obtenues, l'ambition de la réforme des milieux d'accueil d'enfants (crèches, etc.), attendue depuis des années par les acteurs de terrain, serait sérieusement rabotée. Et pour ce qui est de l'accueil temps libre (l'accueil extrascolaire, les écoles des devoirs et les centres de vacances), il n'est tout simplement pas question de réforme, tout au plus d'une note d'orientation, encore une fois non concertée.

Moyens en baisse

Dans le nouveau contrat de gestion ONE 2021-2025, le budget prévu pour la politique d'accueil de l'enfant y serait revu à la baisse par rapport aux précédentes concertations: 50 millions d'euros pour la réforme des crèches et 20 millions pour la salarisation des accueillantes d'enfants au lieu des 174 millions d'euros et 41 millions prévus initialement. En ce qui concerne l'accueil temps libre, le contrat de gestion ne mentionne aucun budget. Or, ces deux activités essentielles de première ligne s'étaient entendues promettre une réforme majeure, leur reconnaissance et leur refinancement, notamment par la précédente majorité, après de longues années de discussions.

Accord non-marchand

D'ici juin prochain, un accord social non-marchand devrait aussi être conclu pour le personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont dépend le secteur de l'enfance. Mais actuellement, le gouvernement de la Fédération n'a provisionné que 8 millions d'euros (5 pour l'enfance, 3 pour l'aide à la jeunesse) en 2021 et... rien d'autre. Une perspective qui reviendrait à faire du personnel du secteur de l'enfance un personnel de seconde zone en comparaison à leurs collègues des autres entités fédérées.

Assurer l'avenir de nos enfants

Pour faire face à ces menaces, les représentants sectoriels demandent instamment aux autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles que la transparence soit faite sur le contrat de gestion ONE 2021-2025. Une véritable concertation sectorielle doit s'engager préalablement à toute prise de décision. Les promesses de moyens financiers doivent être honorées et une vraie réforme de l'accueil temps libre doit être initiée. Le tout doit être à la hauteur des enjeux qui se jouent dans nos crèches ou dans nos accueils extrascolaires. Les représentants du secteur demandent, en outre, un véritable accord social non marchand doté d'un budget réaliste de quelque 120 millions d'euros sur quatre ans pour revaloriser le personnel. C'est de l'avenir de nos enfants et de notre responsabilité sociétale qu'il est question.

Le personnel de nombreuses crèches, structures d'accueil de l'enfant et accueillantes d'enfant à domicile ont arrêté le travail et ont mené des actions le jeudi 1^{er} avril dans toute la Wallonie et à Bruxelles.





La détermination de l'équipes syndicale CSC notamment a permis de sauver le travail des 169 travailleurs.

Milmort: l'entreprise TAC est sauvée!

Plutôt que de fermer purement et simplement son usine de Milmort, le propriétaire américain de TAC a finalement accepté de la vendre. Les 169 travailleurs encore occupés sur le site conservent leur emploi et leurs acquis sociaux!

Après des mois d'angoisse, c'est le soulagement pour le personnel de TAC (Technical Airborne Components) et toute l'équipe syndicale CSC Metea! La bonne nouvelle est tombée le 13 avril. «*Le travail syndical a porté ses fruits!*», se réjouit René Petit, secrétaire permanent CSC Metea. *Jamais l'équipe CSC n'a baissé les bras. Même dans les moments difficiles, chacun a continué à y croire. Cette détermination a été renforcée par le soutien indéfectible des travailleurs et la bonne entente entre les organisations syndicales. Lors de l'annonce de la reprise, l'émotion était vive parmi les travailleurs.*»

Contre l'inéluctable

En refusant la fatalité de la fermeture, le front commun a multiplié les contacts pour contre l'inéluctable. Partout, les organisations syndicales ont insisté sur l'importance de préserver le savoir-faire local et d'assurer la pérennisation de la place de la Wallonie sur l'échiquier aéronautique mondial.

Après moult péripéties, avec l'appui de plusieurs acteurs économiques wallons, dont la SIRW, trois offres de reprise crédibles ont été déposées. «*Nous avons ba-*

taillé pour que toutes les chances soient données aux offres sur la table et cette pugnacité a débouché sur un accord. TransDigm Group, le propriétaire américain de TAC, a accepté de vendre l'entreprise à Searchlight Capital Partners.»

Cet accord permet donc aux 169 travailleurs menacés de licenciement de conserver leur emploi. Initialement, 175 travailleurs étaient menacés par une perte d'emploi, mais entre-temps, six d'entre eux ont décidé de quitter TAC.

Les acquis salariaux et sociaux sont maintenus, le nom de l'entreprise est préservé et le staff de direction est lui aussi confirmé, ce qui devrait faciliter les contacts avec la clientèle.

Les avions de St-Exupéry

Spécialisée dans la fabrication de bielles et composants essentiels à la production de différentes gammes d'avions, notamment en Europe, chez Airbus et Dassault, TAC a souffert, comme tous les acteurs du secteur aéronautique, de la crise du Covid qui cloue les avions au sol. Toutefois, malgré un carnet de commandes allégé, la rentabilité de l'entreprise des Hauts-Sarts n'a jamais été mise en doute, pas plus que la qualité de la main d'œuvre. «*La compétence du personnel est reconnue mondialement, insiste René Petit. En outre, si l'aéronautique est malmenée par la crise sanitaire, cela reste un secteur porteur pour l'avenir, un*

secteur structurant pour l'emploi. Mais la stratégie des multinationales est souvent guidée par le bénéfice immédiat...»

C'est ainsi que fin octobre, TransDigm Group, qui a pourtant les moyens de passer le cap de la crise, a annoncé son intention de fermer TAC pour rapatrier l'activité des Hauts-Sarts aux États-Unis. Immédiatement, à Milmort, toutes les énergies se sont unies pour contrecarrer ce scénario. «*Grâce à un travail de fond, on y est arrivé*», se réjouit René Petit.

Qui est le repreneur? Searchlight Capital Partners est une société d'investissement anglo-saxonne. Elle dispose d'un portefeuille substantiel d'entreprises complémentaires dans l'aéronautique. Elle a notamment repris en 2019 la Française Latécoère connue pour avoir eu pour pilote un certain Antoine de St Exupéry. En rachetant TAC, en pleine crise sanitaire, elle démontre sa confiance en la reprise à long terme du secteur. Searchlight Capital Partners a d'ailleurs l'ambition, pour 2025, d'occuper une position de leader sur le marché aéronautique.

«*C'est une bonne nouvelle, ne boudons pas notre plaisir mais cela ne doit pas nous empêcher de rester vigilants pour la suite. Avec toute l'équipe, nous serons attentifs aux opérations de reprise mais aussi aux plans industriel et financier du repreneur*», conclut René Petit.

| Isabelle Debroux |

Du temps pour ce qui compte vraiment

Du temps. Voilà ce dont nous avons toutes et tous besoin un jour ou l'autre. Du temps pour prendre soin de ses proches, du temps pour se former... Sans s'épuiser, ni tout envoyer balader. Impossible? Pas forcément, grâce aux congés thématiques et au crédit-temps.

Concilier travail et vie privée est souvent compliqué. Le crédit-temps et les congés thématiques offrent une piste pour y arriver, tout en conservant son travail, ses droits et un certain revenu.

Congés thématiques

Le plus connu des congés thématiques est sans doute le congé parental, qui permet de s'interrompre quatre mois à temps plein, ou plus longtemps à temps partiel, jusqu'aux 12 ans de son enfant (ou 21 ans si l'enfant est porteur d'un handicap). Mais ce n'est pas le seul congé de ce type. Il en existe également pour soins palliatifs ou pour assistance médicale.

Crédit-temps pour soins

Parfois confondu avec le congé parental, et souvent pris dans son prolongement, le crédit-temps permet aux parents de s'interrompre plus longtemps (jusqu'à 51 mois), mais à des conditions différentes, notamment en ce qui concerne l'âge de l'enfant. D'autres motifs de crédit-temps incluent les soins dispensés à son enfant handicapé, à un enfant mineur gravement malade, à un membre du ménage ou de la famille gravement malade, ou encore les soins palliatifs.



«Ma maman avait des soucis de santé. Je devais prendre congé ou m'occuper d'elle après le travail. J'ai donc pris un crédit-temps pour motif d'assistance à un membre de ma famille gravement malade, à mi-temps durant trois mois. Ce temps m'a aussi permis de m'occuper de ma petite famille.»

Stéphane

«Suite à la maladie de mon fils de 6 mois et aux handicaps qui en ont découlé, j'ai cumulé les congés parentaux spécifiques et crédit-temps. Dans un premier temps, cela m'a permis de pouvoir reprendre sereinement le travail à mi-temps. Mais après épuisement de tous ces congés, force est de constater que les handicaps de mon fils sont toujours bien présents et que le quotidien est lourd et épuisant. Ne devrions-nous pas accéder à un crédit temps illimité? Les handicaps de mon fils ne disparaîtront malheureusement pas.»



Christina

Crédit-temps pour formation

Il est également possible de prendre jusqu'à 36 mois de crédit-temps pour suivre une formation, qui doit compter au moins 360 heures ou 27 crédits par an et être reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande ou germanophone.

Où trouver les infos?

Qui a droit à quoi? À quelles conditions? Y a-t-il des exceptions? Dans le prolongement de la campagne «La sécurité sociale. Solidaire à chaque instant», la CSC a mis à jour son site pour offrir des informations accessibles et complètes sur les crédit-temps et les congés thématiques. Vous y trouverez aussi un flyer synthétique destiné aux militants, un accès à des modules de formation en ligne, et un calculateur de revenus bien pratique. Rendez-vous sur www.lacsc.be/credit-temps.

Calculez vos revenus en ligne!

La décision de prendre un congé thématique ou un crédit-temps a des conséquences sur le revenu. Un outil pratique sur notre site permet de calculer le montant du revenu auquel chacun a droit en fonction de sa situation: type de congé, situation familiale, secteur...

Rendez-vous sur www.lacsc.be/credit-temps

«J'ai le plaisir d'avoir 3 filles. Mon aînée n'ayant que 2 ans ½ à la naissance de mes jumelles, j'ai décidé de prendre un crédit-temps 1/5^{ème} temps afin de m'occuper d'elles et surtout d'être présente le mercredi.»



Isabelle



Après la journée nationale d'action du 29 mars, le gouvernement a satisfait à l'une des principales revendications des syndicats. Le dossier de la liaison au bien-être des allocations sociales pour 2021-2022 a été finalisé indépendamment de celui de l'accord interprofessionnel. Bon nombre de personnes voient leurs allocations sociales augmenter.

Liaison au bien-être 2021-2022: enfin de la clarté!

Après huit mois, la situation se clarifie enfin en ce qui concerne la liaison au bien-être des allocations sociales pour 2021-2022. Du moins pour les travailleurs salariés et les bénéficiaires de l'assistance sociale.

Huit mois plus tard

Un plan basé sur une proposition des interlocuteurs sociaux aurait dû être sur la table le 15 septembre 2020. La CSC a plaidé au bureau du Conseil national du travail (CNT) pour que les discussions commencent et que l'on puisse disposer des calculs. Toutefois, comme lors des négociations précédentes, les employeurs ont retardé la manœuvre afin de pouvoir associer ce dossier aux discussions sur un nouvel accord interprofessionnel (AIP) pour 2021-2022. Ces discussions se sont toutefois enlisées, ce qui a également bloqué la liaison au bien-être. En janvier déjà, nous étions pourtant plus ou moins arrivés à un accord partiel sur les incapacités de travail (maladie, invalidité, maladie professionnelle, accident de travail) et les allocations d'assistance, mais le blocage était complet en ce qui concerne les pensions et le chômage. Pour ne rien arranger, le gouvernement a longtemps hésité à prendre ses responsabilités, alors que le temps pressait puisque les premières augmentations devaient entrer en vigueur dès mai 2021. En front commun, les trois syndicats ont continué à marteler que ce dossier devait être dissocié de l'accord interprofessionnel (AIP) et finalisé au préalable. C'était d'ailleurs une de nos revendications lors de la journée d'actions du 29 mars.

Proposition du gouvernement

Le gouvernement a enfin compris notre point de vue. Le 13 avril, il a transmis une proposition sur la liaison au bien-être au Groupe des dix. Le CNT et le Conseil central de l'économie (CCE) ont jusqu'au 19 avril pour proposer des adaptations mais, à défaut d'avis unanime, les propositions du gouvernement seraient mises en œuvre intégralement.

Les lignes de force de la proposition sont les suivantes:

- Le gouvernement propose que l'intégralité des 625,2 millions d'euros soit affectée à des améliorations pour les travailleurs salariés, alors que les employeurs voulaient en déduire 14,5 millions.
- 87,2 millions d'euros sont prévus pour l'assistance, ainsi que 96,1 millions pour les indépendants.
- En ce qui concerne la maladie, l'invalidité, les accidents de travail et la maladie professionnelle, le gouvernement reprend l'accord partiel de janvier pour les travailleurs (voir ci-dessus).
- Pour les pensions des travailleurs et les allocations Onem, deux dossiers qui étaient désespérément dans l'impasse, le gouvernement se base sur l'accord de 2019-2020 et propose des mesures similaires.
- Aucune proposition concrète n'a été mise sur la table en ce qui concerne l'assistance et les indépendants.
- Les coûts supplémentaires liés au chômage temporaire ne peuvent pas être mis à la charge du Fonds de fermeture.

Accord sur des corrections

Compte tenu des dissensions qui restent trop importantes, les interlocuteurs sociaux ne sont pas parvenus à présenter leur propre plan. Ils ont toutefois convenu de demander ensemble quelques corrections et, pour le reste, de prendre acte de la proposition du gouvernement:

- Un petit montant restait disponible pour 2021 dans le budget des allocations de maladie et d'invalidité, ce qui permet d'occulter en une seule fois l'augmentation du pécule de vacances (prime de rattrapage) aux personnes ayant charge de famille (80 euros supplémentaires à partir de mai 2021), au lieu de procéder en deux étapes.
- La date d'entrée en vigueur de l'augmentation des plafonds de pension et du droit minimum par année de carrière pour les pensions des travailleurs est portée au 1^{er} janvier 2022.
- La mesure de l'accord précédent concernant les congés thématiques (augmentation de 4,5 % de l'allocation pour les parents isolés dans le cadre des soins à un enfant) n'est reprise que partiellement, ce qui permet de libérer un petit montant à l'attention des parents isolés afin d'augmenter l'allocation pour le congé parental 1/10^{ème} et le crédit-temps 1/5^{ème} dans le cadre des soins à un enfant.
- Pour l'assistance sociale, une augmentation de 2 % est proposée au 1^{er} juillet 2021 pour le revenu d'intégration, l'allocation de remplacement de revenus (pour les personnes porteuses d'un handicap) et l'AGR pour les personnes âgées.

Pour les indépendants, aucune proposition n'est encore sur la table, ni de la part du gouvernement, ni de la part des indépendants. Ce dossier sera donc concrétisé avec retard.

Le gouvernement s'est engagé à respecter un avis unanime des interlocuteurs sociaux. On peut donc partir du principe que, pour les travailleurs salariés, les améliorations ci-dessous seront bel et bien mises en œuvre (montants bruts).

Résultats chiffrés

Chômeurs temporaires

Augmentation de 3,5 % du minimum au 1^{er} juillet 2021, soit une augmentation de 50,59 euros sur une base mensuelle, pour atteindre un nouveau montant mensuel de 1.495,93 euros (bruts). Le plafond de calcul augmente de 1,1 % (ce qui correspond à la norme salariale pour 2019-2020). Reste à voir évidemment si le système amélioré du chômage corona sera ou non prolongé temporairement après le 30 juin.

Chômeurs complets (y compris le RCC et la prépension)

En ce qui concerne les allocations de chômage et de protection, les minima et les allocations forfaitaires seront adaptés comme suit au 1^{er} juillet 2021:

- Chefs de ménage: + 3,5 % (= + 47,50 euros par mois), ce qui porte le minimum pour un chef de ménage à 1.404,70 euros.
- Cohabitants privilégiés: + 3,5 % également.
- Isolés: + 2,4112 % (= + 26,81 euros par mois), ce qui porte le minimum à 1.138,57 euros.
- Cohabitants ordinaires: les différents minima (en fonction de la durée du chômage) augmentent de 2 %.

Les allocations d'insertion augmentent d'un pourcentage similaire, mais avec application sur des minima plus faibles.

Il faut noter que le gouvernement avait déjà prévu antérieurement une augmentation supplémentaire de 1,25 % des minima au 1^{er} janvier 2022, en-dehors de la liaison au bien-être. Une augmentation supplémentaire de 1,25 % interviendra à nouveau au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel: lors des dernières négociations sur le bien-être en 2017-2018, c'est la CSC qui avait pu convaincre les autres interlocuteurs de donner la priorité, à défaut d'initiative gouvernementale, aux allocations qui sont les plus éloignées de la norme européenne de pauvreté. Il s'agit avant tout des minima pour les



Le 1^{er} juillet 2021, la pension minimale sera portée à 1.352,44 euros pour un isolé.



© Shutterstock

Pour les indépendants, aucune proposition n'est encore sur la table, ni de la part du gouvernement, ni de la part des indépendants. Ce dossier sera donc concrétisé avec retard.

chefs de ménage (dont un groupe de plus en plus grand de parents isolés) et, en deuxième ordre, des minima pour les isolés. C'est cette approche qui, pour les trois dernières négociations, a permis une augmentation de 10,87 % du minimum pour les chômeurs chefs de ménage. Il faut maintenant y ajouter les 4,5 % décidés par le gouvernement actuel en-dehors de la liaison au bien-être. On arrive ainsi à un total de 15,86 %, en plus de l'index. Les isolés ont obtenu 6,98 % d'augmentation sur les trois périodes. Si l'on y ajoute les 4,5 % de la trajectoire gouvernementale, on obtient une augmentation totale de 11,79 % depuis 2017.

Dans le même temps, les forfaits Onem pour les vacances jeunes, les vacances seniors et les parents d'accueil vont à nouveau augmenter de 2,4112 % au 1^{er} juillet 2021.

Tous les plafonds de calcul augmentent de 1,1 % (= norme salariale 2019-2020) à partir du 1^{er} juillet 2021, sauf pour les RCC qui augmentent de 1 % comme la fois dernière. Contrairement aux autres branches, cette amélioration ne se limite pas aux nouveaux cas. Les allocations seront également recalculées pour les cas existants.

Malades et invalides

Comme nous le faisons depuis un certain temps déjà pour les chômeurs, sur proposition de la CSC, on prévoit pour la première fois un effort supplémentaire pour les minima des personnes ayant charge de famille. L'objectif est de rapprocher les minima de la norme européenne de pauvreté. Les augmentations des minima seront les suivantes au 1^{er} juillet 2021:

- Travailleurs réguliers ayant charge de famille: + 2,5 % (= + 40,35 euros par mois), ce qui porte le minimum à 1.654,43 euros.
- Travailleurs réguliers isolés: + 2 % (= + 25,83 euros par mois), ce qui porte le minimum à 1.317,51 euros.
- Travailleurs réguliers cohabitants: + 2 % (= + 22,15 euros), ce qui porte le minimum à 1.129,75 euros.
- Travailleurs irréguliers: + 2 % (cette augmentation est légale-

ment liée au revenu d'intégration, qui augmente également de 2 %, voir ci-dessus).

- Jusqu'à l'an dernier, il n'existait pas de minimum pour les six premiers mois de maladie. Le gouvernement actuel a décidé début de cette année de l'instaurer progressivement, au 6^{ème} mois cette année, au 5^{ème} mois l'an prochain, etc. Ce minimum a été fixé pour tout le monde au niveau des isolés (1.317,51 euros à partir du 1^{er} juillet, voir ci-dessus). Sur proposition de la CSC, le minimum pour les chefs de ménage est majoré pour atteindre le montant en vigueur après six mois: 1.654,43 euros pour les travailleurs réguliers, soit une augmentation de 25,6 %; 1.357,29 euros pour les travailleurs irréguliers (= + 3 %).

Le pécule de vacances des invalides, baptisé prime de rattrapage, qui est payé chaque année en mai, est à nouveau majoré:

- Pour les personnes ayant charge de famille: + 80 euros à partir de mai, soit 515,47 euros après un an d'incapacité de travail et 810,48 euros après deux ans;
- Pour les personnes sans charge de famille: + 30 euros en mai 2021 et + 10 euros supplémentaires à partir de mai (soit 40 euros supplémentaires à partir de mai 2022). À partir de l'an prochain, le pécule sera ainsi porté à 414,27 euros après un an d'incapacité et à 683,43 euros après deux ans.
- Il faut noter que cette augmentation du pécule de vacances pour les invalides bénéficiaires d'une allocation minimale s'ajoute à l'augmentation de 2 à 2,5 % du minimum.

Les plafonds de calcul pour les nouveaux cas augmentent de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022, comme pour les chômeurs (= norme salariale 2019-2020).

En outre, les allocations d'invalidité plus anciennes supérieures au minimum sont également revalorisées:

- Allocations qui ont pris cours en 2016: + 2 % au 1^{er} juillet 2021;
- Allocations qui ont pris cours en 2017: + 2 % au 1^{er} janvier 2022;
- Allocations qui ont pris cours avant 2006 (soit il y a 15 ans au minimum): + 0,95 % au 1^{er} juillet 2021.
- Les pensions d'invalidité pour les mineurs augmentent de 2,5 % au 1^{er} juillet 2021.

Accidents de travail et maladies professionnelles

Des améliorations similaires sont prévues pour les deux branches:

- Minima et forfaits: + 2 % à partir du 1^{er} juillet 2021.
- Plafonds de calcul pour les nouveaux cas: + 1,1 % à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Revalorisation des allocations plus anciennes supérieures minimum: même scénario que pour les invalides (voir ci-dessus).
- Les cotisations sociales sont ramenées de 5,34 % à 4,45 % à partir du 1^{er} juillet 2021.

Pensions

Le gouvernement avait déjà décidé précédemment d'augmenter la pension minimum de 11 % en quatre étapes. Un pas supplémentaire est aujourd'hui posé en direction d'une pension minimum de 1.500 euros. Le 1^{er} juillet 2021, une nouvelle augmentation de 2 % est prévue (= 26,52 euros par mois pour un isolé), portant ainsi la pension minimale à 1.352,44 euros. Pour la pension de ménage, l'augmentation sera de 33,14 euros, pour arriver à un montant total de 1.690,02 euros. Il faut rappeler qu'indépendamment de la liaison au bien-être, une nouvelle majoration de 2,65 % est prévue le 1^{er} janvier 2022.

L'augmentation de 2 % s'applique également au droit minimum par année de carrière, au plafond du droit annuel minimum et au plafond de calcul pour les nouveaux cas, mais seulement à partir du 1^{er} janvier 2022. Pour le plafond de calcul, ces 2 % s'ajoutent à l'augmentation de 9,86 % en quatre étapes, décidée par le gouvernement indépendamment de la liaison au bien-être.

Le pécule de vacances payé en mai augmente à nouveau: de 3,8 % en mai 2021 et de 2,7 % supplémentaires à partir de mai 2022, soit une augmentation de 6,60 %. Pour un isolé, le pécule s'élève ainsi à 921,19 euros (= + 57,06 euros) et pour une pension ménage à 1.151,47 euros (= + 71,32 euros). Il faut noter que pour les pensions minimales, cette majoration s'ajoute aux augmentations du montant mensuel.

Comme pour les incapacités de travail, les pensions plus anciennes supérieures au minimum sont également revalorisées:

- Pensions qui ont pris cours en 2016: + 2 % au 1^{er} juillet 2021.

- Pensions qui ont pris cours en 2017: + 2 % au 1^{er} janvier 2022.
- Pensions qui ont pris cours avant 2006: 1,2 % au 1^{er} juillet 2021 (contre 0,95 % pour les incapacités de travail, voir ci-dessus).

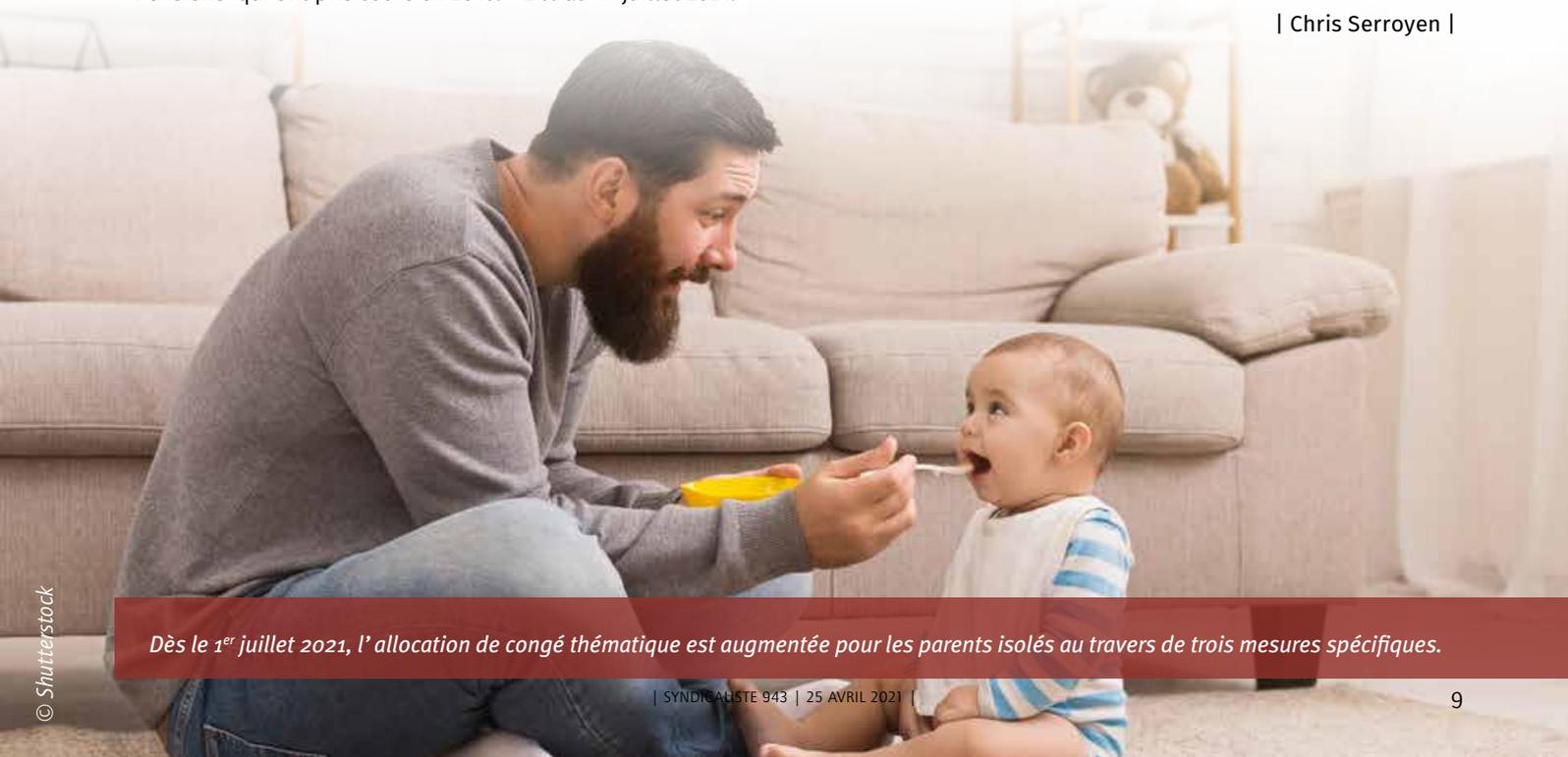
Un extra pour les parents isolés

Depuis 2017, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) demande une attention spécifique pour les parents isolés. Nous avons utilisé cet argument pour aller plus loin au niveau des minima pour les chefs de ménage, d'abord dans le chômage, et aujourd'hui aussi pour la maladie et l'invalidité (voir ci-dessus). Pour le reste, nous avons apporté une réponse par le biais du congé thématique pour les parents isolés. Le gouvernement a décidé de réserver 400.000 euros à une nouvelle augmentation de 4,5 % de l'allocation de congé thématique pour les parents isolés. Cette décision prend aujourd'hui la forme de trois mesures spécifiques en faveur des parents isolés, avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021:

- l'allocation de congé thématique pour des soins à un enfant augmente de 2,4 %.
- l'allocation pour le congé parental 1/10^{ème} est majorée pour atteindre la moitié de l'allocation pour 1/5^{ème}.
- l'allocation pour le crédit-temps 1/5e pour des soins à un enfant est majorée de 2,4%.

Dans la note de départ du 13 avril, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre effectivement l'avis unanime qui serait rendu par les interlocuteurs sociaux pour le 19 avril au plus tard. Nous partons du principe que la mise en œuvre sera effective dans les délais.

| Chris Serroyen |



Dès le 1^{er} juillet 2021, l'allocation de congé thématique est augmentée pour les parents isolés au travers de trois mesures spécifiques.

AIP 2021-2022

Dernière chance

Le dossier de la liaison au bien-être a finalement été dissocié des discussions sur un accord interprofessionnel (AIP) pour 2021-2022 (voir pages 6 à 9). Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que nous avons conclu un AIP. Notamment parce que le gouvernement s'arc-boute sur la marge d'à peine 0,4 % pour les négociations salariales, fixée par le secrétariat du Conseil central de l'économie au début de cette année.

Le gouvernement fixe la norme salariale à 0,4%!

0,4 %! Ce pourcentage est le maximum pour la concertation au sein du Groupe des dix, conformément à cette maudite loi sur la norme salariale. Le 13 avril, le gouvernement a déclaré au Groupe des dix que cette norme salariale devra impérativement être respectée pour les négociations relatives aux CCT dans les secteurs et les entreprises. Ainsi que le prévoit la loi, les interlocuteurs sociaux auront la possibilité de la fixer dans une CCT adoptée au Conseil national du travail (CNT). À défaut de CCT conclue pour le 1^{er} mai 2021, le gouvernement fixera la norme salariale par voie d'arrêté royal. Il y a une nouveauté que ne prévoit pas la loi sur la norme salariale: le gouvernement exige que cette CCT relative à la norme salariale garantisse également la paix sociale.

Un peu de marge sur la norme salariale

Le gouvernement confirme qu'il entend laisser un peu de marge au travers de la fameuse circulaire. Il indique qu'il ne faudra pas déduire de la norme salariale les «extras» que les employeurs ont déjà autorisés dans le cadre de la crise sanitaire: les bonus ponctuels, les jours de congés supplémentaires, les indemnités pour le télétravail lié à la crise sanitaire, les accords dans les secteurs des soins, etc. Le coût du congé de vaccination (petit chômage pour la vaccination avec maintien du salaire) ne doit pas non plus être pris en compte.

La nouveauté réside dans le fait qu'il autorise désormais les interlocuteurs sociaux à inclure des augmentations ad hoc exceptionnelles, supérieures à 0,4 %, dans le cadre de la CCT sur la norme salariale. Ces augmentations exceptionnelles seraient

permises dans les entreprises «qui ont enregistré de bons résultats pendant la crise». Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que cette CCT entre immédiatement en vigueur «par tous les moyens légaux nécessaires».

Divers

Pour le reste, le gouvernement invite les interlocuteurs sociaux à négocier d'autres points également, avec éventuellement quelques devoirs ultérieurs pour lui-même:

- augmentation du salaire minimum;
- harmonisation des pensions complémentaires des ouvriers et des employés;
- heures supplémentaires;
- mesures de fin de carrière.

Le gouvernement semble manifestement avoir oublié qu'il faut également prolonger le 0,10 % pour les groupes à risque.

Avec ou sans AIP?

Sur cette base, nous devons maintenant examiner la possibilité de relancer les négociations.

De deux choses l'une. Soit un accord interprofessionnel intervient malgré tout, y compris un accord pour conclure une CCT sur la norme salariale de 0,4 % (et les éventuels assouplissements). Soit les négociations échouent et le gouvernement fixe la norme salariale par arrêté royal. Et dans ce cadre, les interlocuteurs sociaux concluront encore des accords partiels pour les autres dossiers si nécessaire.

Une chose est sûre: le 13 avril, les syndicats ont immédiatement informé les employeurs qu'il n'était pas question de relancer la concertation au sein du Groupe des dix tant que la concertation sur la liaison au bien-être n'était pas finalisée. La partie de poker va se poursuivre pendant encore un certain temps.



© Donatienne Coppielet

Le gouvernement autorise désormais les interlocuteurs sociaux à inclure des augmentations salariales exceptionnelles, supérieures à 0,4 %, dans les entreprises «qui ont enregistré de bons résultats pendant la crise».



Si les contaminations sont sous contrôle, un nouvel assouplissement des mesures corona est prévu pour le 8 mai, avec notamment l'ouverture des terrasses des cafés et des restaurants.

Virus versus vaccination

La bonne nouvelle est que la vaccination a atteint sa vitesse de croisière. La mauvaise est que le virus circule plus vite et qu'il risque de connaître une nouvelle flambée après les nouveaux assouplissements décidés par le Comité de concertation du 14 avril.

Les différentes étapes de cet assouplissement

Les nouvelles décisions prises ne sont pas très nombreuses, mais le gouvernement nous a promis une amélioration si la situation reste sous contrôle dans les hôpitaux. Lorsque les attentes ont été suscitées, il est difficile de revenir sur un assouplissement.

Les voyages non essentiels au sein de l'Union européenne ne sont plus interdits depuis le 19 avril. Il faut toutefois se soumettre obligatoirement à un test PCR et à une quarantaine au retour.

À partir du 26 avril, les magasins non alimentaires seront à nouveau ouverts sans rendez-vous et il sera possible de se faire accompagner par un membre de la famille. À partir de cette même date, les coiffeurs, les barbiers et les salons d'esthétique seront également autorisés à reprendre leurs activités.

Un autre assouplissement est prévu pour le 8 mai. Si les contaminations ne redeviennent pas incontrôlables, les cafés et les restaurants pourront alors rouvrir leur terrasse, il sera possible d'organiser des événements réunissant jusqu'à 50 personnes, les parcs d'attractions pourront redémarrer leurs activités et les brocantes et marchés aux puces professionnels seront à nouveau autorisés. Le couvre-feu

devrait être remplacé par une interdiction de rassemblement entre 0 et 5 heures.

En attente de nouvelles aides

Nous nous attendions à ce que le gouvernement annonce également dans la foulée une série de nouvelles mesures de soutien socio-économique. Au moment d'imprimer ce numéro de *Syndicaliste* (le 21 avril), cette information ne nous avait pas encore été communiquée. Nous attendions plus particulièrement un assouplissement des conditions d'octroi de la prime de protection pour les chômeurs temporaires. À notre demande, le ministre de l'Emploi l'avait déjà étendue aux coiffeurs et aux barbiers. Comme ils avaient été autorisés à rouvrir un certain temps, les chômeurs temporaires de ce secteur ne figuraient plus parmi les bénéficiaires. Toutefois, la CSC a saisi la presse le 16 avril afin de demander d'étendre la prime de protection à toutes les personnes qui ont été au chômage temporaire à de multiples reprises ce printemps, et donc d'abandonner la condition discriminatoire de fermeture de l'entreprise dès le 1^{er} mars. Cette condition n'est pas requise lorsqu'il s'agit d'accorder une aide aux employeurs. Elle ne l'est pas pour les nouvelles réductions de cotisations sociales dans le secteur des voyages, dans le secteur de l'événementiel et pour ses fournisseurs, dans le secteur hôtelier et pour les séjours de vacances. Pourquoi

dès lors l'imposer lorsqu'il s'agit d'accorder une aide aux chômeurs temporaires? Il est également grand temps d'apporter un soutien aux chômeurs complets. Pour les bénéficiaires de l'assistance sociale, la prime corona de 50 euros par mois sera maintenue jusqu'à la fin du mois de juin. Pourquoi pas pour les chômeurs complets, qui perçoivent parfois une allocation inférieure au revenu d'intégration sociale?

Priorité à la prison

Par l'intermédiaire du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, les interlocuteurs sociaux avaient estimé qu'une fois que les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes à la santé fragile seraient vaccinées, il ne fallait pas introduire de règles de priorité pour les emplois dits essentiels.

Pendant un certain temps, cette approche a également reçu le soutien du gouvernement fédéral. Toutefois, une exception a rapidement été faite pour les services de police. Puis d'autres catégories ont également commencé à insister sur la priorité, notamment le personnel enseignant. Le 19 avril, le gouvernement a cédé à deux autres revendications: il a été promis à l'administration pénitentiaire que les détenus et les gardiens de prison seraient prioritaires pour la vaccination. Les sportifs participants aux Jeux olympiques le seront aussi. Qui suivra?

| Chris Serroyen |



Des militants des Jeunes CSC de la Fédération de Mons-La Louvière ont participé, le 14 mars, à la mobilisation organisée, entre autres, par le collectif «Mons se bouge pour le climat». Objectif: attirer l'attention sur les enjeux de l'Affaire climat.

L'Affaire climat: un procès contre l'État belge

En 2014, l'Affaire climat ASBL a intenté une action en justice contre les quatre autorités belges responsables du climat. Après quelques manœuvres dilatoires, et le soutien de plus de 65.000 citoyens et de la Coalition climat, l'affaire a finalement été plaidée au tribunal du 16 au 26 mars 2021.

Neuf jours durant, les avocats de l'Affaire climat ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour plaider la cause. À présent, les dés sont jetés. Le destin de l'Affaire climat a été remis entre les mains de trois juges et il ne nous reste plus qu'à attendre, pleins d'espoir.

Pourquoi ce procès?

L'Affaire climat est une action citoyenne qui veut forcer les autorités belges, par le biais des tribunaux, à respecter leurs promesses internationales en matière de climat. Conscients qu'un réchauffement de plus de 1,5 °C est dangereux, la communauté internationale et la Belgique ont décidé qu'il fallait rester en dessous et de prendre les mesures appropriées pour y arriver. Mais les autorités belges manquent cruellement à leur devoir en la matière.

Comme citoyens, nous cédonc une partie de notre pouvoir à l'État. Nous concluons un contrat avec les autorités pour avoir la garantie du respect de nos droits humains fondamentaux. Le droit à la vie est un de ces droits. L'État a l'obligation de mettre

en pratique cette garantie des droits humains. Si l'État ne respecte pas cette obligation, les citoyens peuvent saisir le tribunal pour faire garantir les dispositions de l'accord entre eux et les autorités.

Le devoir de l'État

Dans le cadre du climat, dans son contrat avec les citoyens, l'État belge a l'obligation d'assumer les efforts nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

S'il ne le fait pas, les citoyens peuvent demander au juge de faire honorer les accords climat. Si le juge constate que les autorités ne respectent pas leur part de l'accord, ou si les limites du droit ne sont pas respectées, il peut imposer aux autorités de faire plus d'efforts afin de garantir un climat viable pour tous les citoyens et pour la société, également pour les générations futures.

Au tribunal

Voici les principaux éléments plaidés par les avocats de l'Affaire climat:

- les **faits du réchauffement climatique**, accompagnés d'explications sur l'effet de serre, l'effet de réchauffement du CO₂, les points de basculement...;
- les **conséquences du réchauffement climatique** en Belgique et dans le reste du monde;
- les **engagements et les lacunes** de la Belgique;
- l'**absence de collaboration et de coordination intra-belge** en matière de politique climatique.
- la **responsabilité** de l'État fédéral et des trois Régions
- la violation des **droits humains et de l'enfant**
- des **injonctions et des astreintes** à l'État fédéral et aux Régions afin que chaque partie respecte ses engagements pour le climat.

Bien entendu, l'État fédéral et les trois Régions ont tenté de minimiser leurs responsabilités et de démontrer les efforts et les mesures prises. Mais ils ont aussi rejeté les responsabilités sur les citoyens!

Nous attendons maintenant avec impatience le verdict qui sera rendu début juillet.

N'hésitez pas à consulter le site <https://affaire-climat.be/fr/the-case> pour vous tenir au courant de l'évolution du procès.

| José Angeli |

Cent propositions pour un Green New Deal belge

Au lendemain des plaidoiries de l’Affaire climat, la Coalition climat a publié son nouveau mémorandum. Au total, plus d’une centaine de mesures pour mettre en œuvre une transition juste vers une société bas carbone.

La CSC est membre actif de la Coalition climat qui réunit plus de 80 organisations de la société civile belge (ONG environnementales, de coopération au développement, syndicats, organisations de jeunesse, mouvements citoyens) autour du thème de la justice climatique.

Cette large coalition, unique en son genre, propose aujourd’hui un éventail de mesures pour guider les politiques dans le chantier colossal de la transition juste vers une société décarbonée. Tout y passe: de la responsabilité de la Belgique sur les scènes européenne et internationale, à la transformation profonde de l’économie belge abordée par secteur, au financement de la transition et la question de la gouvernance et de la participation citoyenne. «À l’aune de la crise planétaire du Covid-19, une vision globale et solidaire de la transition est plus que jamais indispensable, explique Nicolas Van Nuffel, président de la Coalition climat. C’est là toute l’idée d’un Green New Deal belge: une transformation profonde de notre économie pour la décarboner, mais aussi l’opportunité d’une reconstruction du système pour le rendre plus juste et plus égalitaire. L’un ne va pas sans l’autre.»

La publication de ce nouveau mémorandum paraît juste après la clôture des plaidoiries de l’Affaire climat, qui ont eu lieu du 16 au 26 mars. «Cet arsenal de propositions peut servir de guide d’utilisation pour nos politiques, estime Nicolas Van Nuffel. Ce qu’exigent les 65.306 demandeurs de l’Affaire climat implique un changement drastique de trajectoire pour la Belgique. Nous proposons les clés pour y arriver.»

Pour la CSC, les éléments saillants de ce mémorandum sont la transition juste et les principes de la contribution carbone.

La transition juste au cœur des politiques climatiques

La transition vers une société bas carbone débouchera sur des évolutions sociales profondes. Certains secteurs économiques perdront en importance, tandis que d’autres se développeront. La transition vers une société décarbonée pourrait créer jusqu’à 80.000 emplois en Belgique à l’horizon 2030. Des reconversions rapides et de nouvelles formations seront cependant nécessaires pour assurer les emplois de demain

La Coalition climat demande donc à la Belgique de développer une vision qui intègre, entre autres, les principes de dialogue social et de participation citoyenne, la relocalisation de l’économie, la créa-

tion d’emplois décents, le développement des filières des métiers de la transition ou encore, l’utilisation d’indicateurs alternatifs pour mesurer le succès de notre économie sur la base de critères sociaux et environnementaux.

À court terme, la Coalition demande l’organisation d’une «Conférence nationale sur la transition juste vers une société décarbonée» regroupant les acteurs politiques, les citoyens et la société civile. Son but: définir conjointement les mesures sociales structurelles les plus équitables, notamment sur le plan de la fiscalité, de la formation et de l’emploi et de concilier les impératifs de «la fin du mois» avec ceux de «la fin du monde» de façon cohérente.

Elle demande aussi que soit appliqué le principe du pollueur-payeur de façon cohérente de sorte que l’industrie finance sa propre transition climatique. Ce qui permettra d’éviter la «socialisation des coûts» et la «privatisation des bénéfices».

Vers une contribution climat-solidarité?

Plusieurs pays européens ont mis en place de manière progressive des systèmes de tarification du carbone selon des modalités variées. L’usage des recettes varie également fortement, certains pays opérant une redistribution des recettes directement vers les citoyens, d’autres alimentant simplement le budget général de l’État. En Belgique, la question de la tarification du carbone est sur la table du gouvernement fédéral.

La Coalition plaide pour la mise en place progressive, dans un cadre de justice fiscale, d’une contribution climat-solidarité visant à décourager la production et l’utilisation de combustibles fossiles tout en soutenant les ménages précaires et modestes.

Dans cet esprit, elle plaide par exemple pour le soutien à des modes de mobilité pauvres en carbone et financièrement accessibles à tous, l’accès de toutes les couches de la population à la rénovation énergétique des logements ou encore, le droit à une alimentation saine, abordable et de qualité.

| José Angeli |

L’ensemble des propositions contenues dans ce mémorandum est à retrouver sur le site de la Coalition climat: www.klimaatcoalitie.be/

«Avec le Covid, des consciences se sont éveillées chez les jeunes»

Samuel Lippolis a 29 ans. Un stage au Moc durant ses études (assistant social et sciences politiques) a amené ce Montois à militer et à entrer dans le comité des Jeunes CSC de la fédération Mons-La Louvière. Engagé comme permanent Jeunes CSC depuis juin 2019, il aborde le climat, le monde post-Covid et le rapport des jeunes aux syndicats.

Tu as participé aux actions organisées par la plateforme «Mons se bouge pour le climat» comme militant. Maintenant, tu participes à leur organisation en tant que permanent Jeunes CSC. Comment vis-tu ce changement?

Les Jeunes CSC et la Joc (Jeunes organisés et combatifs) faisaient partie des associations derrière la mise en place de la plateforme. J'ai participé comme militant aux trois manifestations pour le climat organisées en 2019. Celle de mars 2020, que j'organisais en tant que permanent, a malheureusement été annulée à cause du confinement. Les militants donnent la couleur à la peinture. Le

permanent doit s'occuper du cadre dans lequel la peinture va se retrouver. Ce sont de nouvelles compétences à découvrir et à maîtriser pour organiser les jeunes.

Les mobilisations ont-elles porté leurs fruits?

Au-delà de l'agenda politique et de la thématique, ce que j'ai le plus apprécié dans ces mobilisations, c'est la dimension d'éducation permanente. Si des jeunes y ont participé pour s'amuser ou pour ne pas aller au cours, bon nombre ont réellement été sensibilisés à cette question et ont découvert qu'il était possible, en tant que citoyen et adulte en devenir, de s'exprimer face aux autorités politiques. Ces mobilisations ont permis de faire le lien entre les enjeux climatiques et syndicaux, notamment avec la transition juste, au niveau des futurs métiers par exemple. Elles ont montré comment le syndicat peut actionner divers leviers pour être acteur de changement.

Les jeunes sont aussi des acteurs du changement?

L'enjeu est de les mobiliser et de les soutenir dans l'expression de leur position sur des sujets comme le climat. En tant que permanent, c'est un des objectifs à atteindre, sous l'angle de la formation de terrain: faire découvrir aux jeunes comment s'organiser, s'ils ont quelque chose à dire de manière collective, pour se faire entendre par le politique. Je vise à mettre en place un groupe quasi autonome où chaque jeune occupe le rôle qu'il s'est choisi et est responsable de la parole qu'ils auront collectivement et démocratiquement élaborée.

Le coronavirus a-t-il stoppé la dynamique de mobilisation autour du climat?

Les jeunes du comité étaient assez positifs lors du premier confinement: ils ont cru qu'un «corona reset» était possible, qu'on pouvait recommencer sur de bonnes bases. De cette lueur d'espoir était née de la colère et le besoin de revendication en constatant que les choses commençaient à redevenir comme avant. Le second confinement a amené des changements en termes de méthodologie de mobilisation et ils sont sur plusieurs fronts. Mais si la situation de précarité des jeunes est plus prégnante pour le moment et qu'ils se concentrent sur cette question, le climat reste une urgence car ils sont conscients des liens entre les différentes problématiques et que ce sont eux qui seront confrontés aux problèmes qui ne sont pas gérés aujourd'hui. Ils continuent donc à se mobiliser, comme ce fut le cas le 14 mars dernier, en amont de l'Affaire climat (lire page 13).

La crise sanitaire a changé le regard des jeunes sur les syndicats?

Avec le Covid, ils ont pu se rendre compte des bienfaits de la sécurité sociale et constater que le syndicat était présent pour soutenir les jeunes qui étaient en alternance ou en chômage temporaire par exemple. Cette crise a été une occasion de leur montrer qu'on est utile et que, s'ils veulent remédier à une situation qu'ils considèrent injuste, ils peuvent se joindre à nous. C'est d'ailleurs ce que certains ont fait en rejoignant les Jeunes CSC. Je crois qu'il y a des consciences qui se sont éveillées avec la crise du Covid.

| Propos recueillis par David Morelli |



Samuel Lippolis, permanent Jeunes CSC à Mons-La Louvière.

La sécurité des cyclistes, c'est aussi l'affaire des délégués!

Il fait bon se rendre au boulot à vélo, mais pas à n'importe quelles conditions. La sécurité doit primer. Comme délégué, vous pouvez sensibiliser vos collègues cyclistes. Voici quelques règles et mesures à proposer dans votre entreprise pour rendre plus sûrs les trajets à vélo.

Un vélo bien entretenu

Règle numéro un: avant d'enfourcher votre vélo: vérifiez-le. Des freins qui freinent, des pneus bien gonflés, une selle à bonne hauteur, une chaîne graissée, des vitesses bien réglées... Une mécanique en ordre, c'est aussi un facteur de sécurité. Suggestion: proposer ce service au sein de l'entreprise ou organiser des formations pratiques sur le lieu de travail.

La base: un bon équipement de sécurité

Règle numéro deux: se protéger, voir et être vu! Casque, gants, vestes, maillots... pour être protégés en cas de chute, de pluie, de froid. Feux ou lampes pour éclairer la route, matériel réfléchissant, veste ou gilet fluo pour se rendre visible des autres usagers de la route. Et pourquoi pas au logo de votre entreprise?

Des itinéraires adaptés

Règle numéro trois: éviter au maximum les grands axes sans piste cyclables qui ne laissent pas de place aux cyclistes! Avec la collaboration de collègues expérimentés ou l'aide d'associations telles que le Gracq, Pro Vélo, Vias..., des cartes cyclables et/ou des apps, on peut proposer aux travailleurs de composer des itinéraires personnalisés: repérer les pistes cyclables, emprunter des sens uniques limités (Sul), contourner les points noirs dans le trafic...



À l'aise dans le trafic

Vous avez envie de sortir votre vélo, mais ne vous sentez pas toujours à l'aise dans la circulation? Suivre une petite formation permet souvent d'acquérir les bons réflexes et de débloquer certaines appréhensions. Il est possible d'organiser des formations de courte durée, avec l'aide des associations citées ci-dessus.

Le Gracq par exemple organise des formations pratiques «Vélo-traffic» pour encourager la pratique du vélo. Elles se déroulent en petits groupes et alternent exercices pratiques et rappels théoriques. En trois heures, vous acquerez les bons réflexes pour circuler à vélo en toute confiance. @Bruxelles @Liège @Namur @Andenne @Leuze...

Infos: www.gracq.org – Alexandra Jimenez: 02.502.61.30 - formation@gracq.org

Un projet mobilité dans l'entreprise?

- **Envie de monter un projet «mobilité douce» avec votre équipe syndicale,** par exemple dans le cadre de la #semainedelamobilité? Contactez la Cellule mobilité de la CSC: mobilite@acv-csc.be



- **Plus d'infos sur le vélo au boulot?** Consultez la brochure «Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le vélo pour le boulot», sur www.rise.be/Ressources.



VOUS ALLEZ VOUS FAIRE VACCINER ?

**VOUS AVEZ DROIT À UN
CONGÉ DE VACCINATION !**

infos :

www.lacsc.be/corona-vaccination

